

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION



Second Original

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

Le Lundi vingt deux Juin
Deux mille neuf
A dix heures trente minutes

Je, Maître Anne Marie GRENET, Huissier de Justice associé, membre de la SCP Alain DIVERRES, Claude LEFEBVRE et Anne Marie GRENET, Huissiers de Justice à la résidence de Neufchâtel en Bray (76270) 2 rue du Marché, soussignée,

A LA REQUETE DE :

Le Crédit Immobilier de France Ouest, Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 118.065.060 Euros, dont le siège social est à Nantes ,14 rue de Lourmel, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes, sous le numéro 391 570 421. Prise en la personne de son Directeur Général, Monsieur Vincent ARZEL, nommé à cette fonction suivant assemblée générale extraordinaire du 2 juillet 2008.

Le crédit Immobilier de France Ouest venant au droit de la société CREDIT IMMOBILIER DE France Normandie, et ce suite au changement de dénomination intervenue aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02 juillet 2008.

Faisant élection de domicile et constitution d'Avocat en la personne et au cabinet de la SCP Benoît DAKIN, Avocat au Barreau de Dieppe, y demeurant et où pourront être notifiés les actes d'opposition à commandement, les offres réelles, et toutes significations relatives à la saisir dont il s'agit.

JE ME SUIS TRANSPORTEE à :

LE THIL RIBERPRE (76440) Le Pont de Fer

POUR PROCEDER AU DESCRIPTIF DU BIEN IMMOBILIER SUIVANT :

Bien immobilier sis commune du THIL RIBERPRE (Seine Maritime).

Une maison d'habitation comprenant :

- au rez de chaussée : entrée, dégagement, séjour, cuisine, WC
- au premier étage : palier, deux chambres, salle de bains, débarras
- garage attenant,
- bâtiment
-

Le tout figurant au cadastre rénové de ladite commune :

- section B n°141 « Les Grands herbages.....4 a 60 ca
- section C n°204 « Vers le Thil ».....6 a 87 ca
- section C n°205 « vers le Thil ».....3 a 45 ca

Soit ensemble pour une contenance totale de.....14 a 92 ca

APPARTENANT A :

Monsieur Eddy, Steve AUGUSTE, agent cynophile, né à DIEPPE (Seine Maritime), le 18 janvier 1981, de nationalité française, célibataire majeure.

EN VERTU du concours de la force publique accordé par Monsieur le Sous Préfet de Dieppe.

Sur Place, je suis assistée de :

- Monsieur ROSE Stéphane, O.P.J. Forges les Eaux,
- Monsieur DELABY Nicolas, A.P.J.A., Neufchâtel en Bray,
- Monsieur VENDANGER Franck, A.G.P.J., Neufchâtel en Bray
- Monsieur PRUVOST Fabien, A.P.J. Forges Les Eaux
- Monsieur SOULET Franck, entreprise Burray serruriers Neufchâtel en Bray
- Monsieur Julien GRENET, Société ADN expertises, Arques La Bataille,
- Monsieur DAVID, société CABEXIMO, 27950 Saint Marcel,

Ce jour, à dix heures, j'ai appelé le 06.68.83.90.46, mère de Monsieur AUGUSTE, laquelle m'a déclaré ne plus avoir de contacts avec son fils.

Sur place, de 10 h 30 à 11 h 30, Monsieur VENDANGER, ne peut maîtriser les deux chiens qui sont dans l'habitation.

Monsieur VENDANGER requiert Monsieur MANCEL Vincent, Chef O.P.J. et Monsieur EOUZAN Stéphane, gendarme A.P.J., tous deux du P.S.I.G. du Havre.
Les hommes sont sur place à 12 h 30.

La porte d'entrée du domicile est ouverte.

Depuis notre arrivée à 10 h 30, aucune personne n'a répondu à nos appels.

Les deux chiens sont maîtrisés à 13 h 30.

Un chien est placé dans le véhicule abandonné qui se trouve à l'extérieur de l'habitation.

L'autre chien est enfermé dans le garage attenant à l'habitation.

Les officiers de police judiciaire pénètrent et constatent qu'aucune personne n'est présente.

Je ne peux établir le descriptif de l'habitation compte tenu de l'état total d'insalubrité qui se trouve à l'intérieur : odeurs nauséabondes, surface du sol entièrement recouverte de déjections, débris et autres déchets.

Les photos numéros 1,2,3,4,5,6,7 démontrent l'état d'inaccessibilité due à l'insalubrité .

Les photos numéros 8 et 9 démontrent l'état de l'extérieur de la propriété.

J'ai rappelé à 12h30, la mère de Monsieur AUGUSTE, laquelle m'a confirmé ne plus avoir aucun liens avec son fils

J'ai vaqué aux dites opérations sur place, de 10 h 30 à 14 h 00.

Monsieur SOULET Franck , serrurier, est également resté sur place de 10 h 30 à 14 h 00.

A ma demande, Monsieur SOULET a ouvert la chaîne et le cadenas qui se trouvaient sur la barrière d'accès.

N'ayant plus à procéder, je me suis retirée à 14 h 00 et ai dressée le présent Procès Verbal de Description pour servir et valoir ce que de droit.

Me GRENET Anne- Marie



Coût : Cinq cent Vingt sept euros.

Article 6&7 :	226.60
Article 16 :	116.40
Article 18 :	6.37
Total HT	349.37
TVA (19.6%)	68.48
Taxe	9.15
Débours :	100.00
Total TTC	527.00